

Médecins libéraux

# Grosse colère à la CSMF

*La réforme Bachelot n'est pas du tout appréciée par les médecins libéraux de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). Ils ont décidé d'entrer en résistance.*

**A**vis de tempête sur le front syndical des praticiens libéraux membres de la première centrale pluri-catégorielle du monde médical. Ses deux grandes composantes verticales – UNOF<sup>1</sup> pour les généralistes, UMESPE<sup>2</sup> pour les spécialistes – n'apprécient pas le projet de loi HPST<sup>3</sup> qui a été adopté au Parlement le 18 mars dernier à 292 voix pour et 199 contre, au terme de six semaines de débats autour de quelque 1 700 amendements dont 500 auront été adoptés. Sans attendre la discussion de la commission des Affaires sociales du Sénat, qui se tiendra jusqu'au 24 avril en vue d'un examen et vote en séance plénière prévu pour le 12 mai<sup>4</sup>, la centrale syndicale a déjà fait part de sa « profonde amertume face au choix du gouvernement d'assumer une politique destinée à casser la médecine libérale et le système conventionnel ».

## Le système est en panne

Sur le second point, la CSMF a déjà enjoint le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (UNCAM), Frédéric Van Roekeghem, à « reprendre en urgence les négociations », faute de quoi les médecins libéraux seraient en droit de considérer qu'ils sont « victimes de mépris » et les syndicats signataires – dont la CSMF – que « le système conventionnel national est mort ». Car pour le signataire du texte de 2005, le système est

en panne, le dossier de la revalorisation des actes avec, et rien ne se profile à l'horizon après une année blanche en 2008. Refusant de s'arquer à une revalorisation de la consultation du généraliste à 23 euros (soit C = Cs), revendication qu'il estime dépassée, le président de la Confédération plaide désormais pour la mise en place d'une classification des actes médicaux (CCAM) cliniques dotée d'un C1, quelle que soit la spécialité, et l'adoption rapide d'un secteur dit « optionnel » pour les praticiens. Faute d'être entendu, le Dr. Michel Chassang fait savoir que ses troupes « prendront leurs responsabilités au plan tarifaire ». Ce n'est donc pas (encore) la guerre, mais un début de déclaration. « Nous ne resterons pas les bras croisés », fait encore savoir ce dernier qui, sur la loi Bachelot, entend s'en remettre « à la sagesse du Sénat ».

## Etatisation de la santé

Car, pour ce qui concerne la future loi HPST, Michel Chassang, par ailleurs président du CNPS, n'a pas de mots assez durs. « Les dispositions du texte signifient la mort du secteur 2 dans les cliniques », note ce dernier à propos des outils qui garantiront demain des tarifs opposables dans ces établissements. Le parcours de soins, avec les niveaux de premier recours par les généralistes et de second recours vers les spécialistes, qu'institue la loi, signe à ses yeux « une filière de soins à l'anglaise ». « La liberté

MICHEL CHASSANG (CSMF) REDOUTE LA FIN DU SYSTÈME CONVENTIONNEL NATIONAL.



©ERIC DURAND

d'installation pourra être remise en cause au regard de l'évolution de la démographie médicale », ajoute encore le patron de la CSMF, qui considère globalement que les médecins libéraux sont « dans une étatation des soins de ville et d'un encadrement collectif de la médecine de ville ». Pour l'heure, ce dernier a transmis une vingtaine d'amendements aux sénateurs en espérant, sans trop d'illusions, pouvoir faire corriger le tir. A défaut, il entrera dans un autre combat. Le même que celui qui, en 1995, avait installé la CSMF dans une opposition frontale qui dura huit ans. ■

Jean-Jacques Cristofari

(1) Union nationale des omnipraticiens français, présidée par le Dr. Michel Combier.

(2) Union nationale des médecins spécialistes confédérés, présidée par le Dr. Jean-François Rey.

(3) Hôpital, patients, santé, territoires – HPST.

(4) Le texte de loi passera ensuite devant la Commission mixte paritaire, composée de députés et de sénateurs, la première semaine de juin. Le vote conforme du texte dans chacune des assemblées est prévu autour du 10 juin.